

Chambre des représentants

Kamer van volksvertegenwoordigers

Question Parlementaire

Parlementaire Vraag

Document : 55 0000201900388

Session / zitting :

00002019 (SE)

00002019 (BZ)

Dépôt / Geregistreerd : 09/09/2019

Auteur : JADIN Katrin

Départements interrogés Bevraagde departementen	N° de question Vraagnummer	Fin délai Einde termijn
3 V.E.M. en M. Financiën, Bestrijding van de fiscale fraude, en Ontwikkelingssamenwerking V.P.M. et M. Finances, Lutte contre la fraude fiscale, et Coopération au développement	30	11/10/2019

### **Potentiels problèmes à Zeebruges en cas de Brexit.**

L'administrateur général des douanes et accises a récemment déclaré que la Belgique était prête au niveau de la douane en cas de Brexit.

Néanmoins il a pointé une inquiétude au niveau de port de Zeebruges, craignant que des camionneurs ne se présentent avec leurs marchandises sans les documents adéquats. Dans ce cas de figure, des marchandises risquent d'être bloquées, des camions pourraient faire demi-tour, etc. et ainsi créer des embouteillages.

Étant donné que Zeebruges est une porte d'entrée vers le Royaume-Uni, les marchandises qui passent par là proviennent d'Allemagne, de Pologne, de Roumanie, etc. Dès lors, les transporteurs étrangers ne sont peut-être pas au courant des modalités et obligations à respecter.

1. Quels sont plus spécifiquement ces risques de blocage? Comment se matérialisent-ils?
2. Comment remédier ou anticiper de tels problèmes? N'est-il pas envisageable de communiquer ces inquiétudes aux autres partenaires commerciaux?

## **Réponse**

1.

Le risque existe que des envois par camion se présentent à Zeebruges sans les documents d'exportation nécessaires. Selon la législation douanière européenne, les envois qui partent d'autres Etats-membres juste avant la date du Brexit, mais qui n'arrivent dans un port belge qu'après la sortie du Royaume-Uni, ne peuvent alors pas être présentés pour l'exportation.

Etant donné que les envois sans document ne sont pas autorisés à quitter l'Union européenne, ils seront soit détournés vers des parkings tampons, soit renvoyés vers le lieu d'expédition, éventuellement dans un autre État-membre européen. Cette situation peut conduire à la saturation des routes dans la zone portuaire.

2.

L'année dernière, les services compétents ont élaboré un plan de circulation, pour lequel l'Administration générale des douanes et accises (AGD&A) a été aussi impliquée.

Depuis 2017, la douane a informé toutes les fédérations et entreprises belges de leurs obligations après le Brexit. Le Forum national de l'AGD&A a créé un groupe de travail spécifique sur le Brexit, avec aussi un groupe de travail distinct pour la communication. Nos préoccupations initiales ont été transmises aux autorités publiques des différents niveaux du pays.

Nous constatons que de nombreuses entreprises ont fait de gros efforts pour rendre leurs importations et leurs exportations vers le Royaume-Uni encore possibles après le Brexit. En collaboration avec les Pays-Bas et la France, une série de campagnes d'information seront réalisées dans les prochaines semaines à destination des États-membres européens qui embarquent des marchandises dans les ports de la Manche.

**Vice-Eersteminister en minister van Financiën en Minister van Ontwikkelingssamenwerking**

**Vice-Premier Ministre et Ministre des Finances et Ministre de la Coopération au développement**



**Alexander De Croo**